



MKIT

MONTPELLIER
ADVANCED KNOWLEDGE
INSTITUTE ON **TRANSITIONS**



APPEL À CANDIDATURES

**SCIENTIFIQUES
INVITÉS**



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Ce dispositif d'accueil permet à des chercheurs étrangers de renommée internationale, dont le projet de recherche recoupe, de manière transversale et innovante, les domaines d'action privilégiés du Montpellier Advanced Knowledge Institute on Transitions (MAK'IT) - agriculture & alimentation, environnement, santé - et contribue à sa mission d'analyser, d'accompagner et d'accélérer les transitions vers le développement durable, de venir séjourner, entre 3 et 10 mois, au sein d'une structure de recherche du consortium du programme d'excellence I-SITE porté par l'Université de Montpellier de leur choix.

SCIENTIFIQUES INVITÉS

Co-financé par la structure de recherche d'accueil et MAK'IT, ce dispositif offre aux chercheurs un cadre de travail privilégié pour développer leurs idées de manière décloisonnée au sein d'une communauté scientifique mondialement reconnue. MAK'IT organise des échanges hebdomadaires entre les différents chercheurs résidents afin de les amener à développer des perspectives interdisciplinaires novatrices, en rupture avec les routines académiques et tournées vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Les chercheurs accueillis par MAK'IT sont par ailleurs activement encouragés et soutenus dans leurs efforts de créer de nouvelles connexions et de développer de nouvelles collaborations avec la communauté scientifique montpelliéraine.

QUI PEUT CANDIDATER ?

DES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS DE TOUTES NATIONALITÉS, N'AYANT PAS RÉSIDÉ EN FRANCE PLUS DE 12 MOIS DANS LES TROIS ANNÉES PRÉCÉDANT L'APPEL À CANDIDATURES.

NIVEAU D'ÉTUDES

Le candidat doit être titulaire d'un doctorat ou équivalent et justifier, à la date de son arrivée, d'au moins 10 années d'expérience dans la recherche après l'obtention de leur doctorat ou équivalent.

STATUT PROFESSIONNEL

Le candidat doit disposer d'un contrat de travail dans une université ou un établissement de recherche étranger (hors établissement de recherche français à l'étranger), ou y être rattaché par le biais d'un éméritat, couvrant la période de sa résidence. Une lettre de rattachement, signée par le/la responsable de l'institution d'origine, sera requise en cas de sélection à l'issue du processus d'évaluation.

DISCIPLINES

Toutes disciplines, des sciences du vivant, de l'ingénieur ou des SHS.

PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche du candidat doit, de manière privilégiée, pouvoir être abordé via et contribuer, de manière transversale, aux trois grands domaines d'action de MAK'IT : agriculture & alimentation, environnement et santé. Si seulement certains de ces domaines sont couverts, le projet doit inclure une argumentation inter-/transdisciplinaire forte et des justifications sur la manière dont le candidat entend s'engager au-delà de ses propres discipline et sujet, y compris à travers des collaborations avec divers acteurs scientifiques locaux. Le projet soulignera également les liens avec les enjeux sociétaux actuels et les impacts sur les transitions vers le développement durable.

LANGUES

La maîtrise de l'anglais est requise, la compréhension du français préférable.

LETTRE D'INVITATION ET PARTENARIAT SCIENTIFIQUE

Le candidat doit disposer d'une **lettre d'invitation** et d'engagement financier (modèle de lettre d'invitation [ici](#)) de **la structure de recherche du consortium de MUSE** dans laquelle il souhaite être hébergé, signée par son directeur. Le candidat peut être co-hébergé par plusieurs unités, auquel cas la lettre est co-signée par l'ensemble des directeurs concernés (liste des structures de recherche éligibles [ici](#)). MAK'IT peut appuyer les candidats dans la démarche d'obtention de cette lettre d'invitation.

RÉSIDENCE FISCALE

Le candidat doit disposer d'une résidence fiscale à l'étranger.

CONDITIONS D'ACCUEIL

MOYENS DE RECHERCHE

Les chercheurs invités par MAK'IT sont détachés de leurs obligations habituelles dans leur institution d'origine et ont la disponibilité nécessaire pour se consacrer librement à leur projet de recherche et participer aux activités de l'Institut.

Pendant leur séjour à Montpellier, ils disposent chacun d'un bureau équipé d'un ordinateur, d'un accès internet et de moyens d'impression au sein de la structure de recherche qui les accueille. MAK'IT met également à la disposition des chercheurs résidents plusieurs salles de réunion, un amphithéâtre de 250 places pour l'organisation de conférences, facilite l'accès et un droit au prêt étendu dans les principales bibliothèques universitaires montpelliéraines, ainsi que la possibilité de déjeuner à la cantine dont dépend la structure de recherche qui les accueille, moyennant une participation aux frais, lorsque cette option est disponible.

Les chercheurs invités ont droit à une allocation de recherche d'un montant maximum de 2 500 €, qui peut être versée en plusieurs fois. Cette allocation, pour leur usage exclusif, peut être utilisée pour soutenir leur activité de recherche ou les frais liés à l'organisation de leur événement international (interprétation, restauration, billets d'avion pour les participants, etc.).

LOGEMENT

MAK'IT prend intégralement et directement en charge les frais d'hébergement de ses résidents. Les demandes d'accueil en famille doivent obligatoirement être indiquées dans le dossier de candidature pour être considérées.

MAK'IT dispose d'appartements d'une et deux pièces nouvellement rénovés à la Villa Leenhardt, située à proximité de ses locaux. En outre, l'Institut travaille avec une agence de location saisonnière d'appartements à Montpellier qui propose une gamme d'appartements de qualité, entièrement équipés, en centre-ville.

UNE CONVENTION D'ACCUEIL EST SIGNÉE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER, DE LAQUELLE DÉPEND ADMINISTRATIVEMENT MAK'IT, LA STRUCTURE DE RECHERCHE ACCUEILLANTE ET LE CHERCHEUR INVITÉ.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE SÉJOUR

Les chercheurs invités à MAK'IT restent rattachés à leur institution d'origine durant leur séjour : ils ne disposent pas d'un contrat de travail avec l'Institut et il leur revient de demander à leur établissement de maintenir tout ou partie de leur salaire.

MAK'IT verse aux chercheurs invités une indemnité mensuelle d'un montant forfaitaire non négociable de 3 000 €. Ce montant est calculé pour permettre aux chercheurs de couvrir largement les frais liés à leur séjour à Montpellier.

VOYAGE ET VISA

MAK'IT, par le biais de la structure de recherche accueillante, prend en charge le voyage aller-retour des résidents entre Montpellier et leur lieu de résidence habituel, en classe économique.

Sont également pris en charge les frais éventuels d'immigration (visa).

ASSURANCES ET COUVERTURE SOCIALE

MAK'IT ne couvre pas les frais d'assurance et de couverture sociale, qui doivent être pris en charge par les résidents eux-mêmes ou leur employeur. L'équipe MAK'IT se tient à la disposition du chercheur invité pour l'assister dans ses démarches auprès d'assurances santé internationales, dans le cas où la couverture dont il dispose via son institution d'origine ne serait pas valable en France. Le résident devra fournir la preuve d'une couverture sociale adéquate, garantissant les risques de maladie, d'accidents du travail et de responsabilité civile, avant son arrivée à Montpellier.

SERVICES ADMINISTRATIFS

L'équipe MAK'IT est à la disposition des résidents pour les aider dans leurs démarches administratives liées à leur installation à Montpellier et à l'organisation de leurs événements scientifiques.

Le cas échéant, leur famille bénéficie également d'un accompagnement spécifique par le biais du Service Accueil International Étudiants/Chercheurs (SAIEC) de Montpellier : scolarisation des enfants, aide à l'intégration académique des conjoints, cours de Français Langue Étrangère...

ENGAGEMENTS DU CHERCHEUR RÉSIDENT

Un séjour dans le cadre de MAK'IT a pour but de permettre aux chercheurs invités de mener à bien leur recherche via une approche innovante et enrichissante, en organisant librement leurs activités et horaires de travail et en bénéficiant des services et de l'assistance nécessaires dans leurs démarches pratiques et administratives quotidiennes. Il implique également l'acceptation de certaines conditions.

OBLIGATION DE PRÉSENCE

Chaque chercheur invité est soumis à une obligation de présence à Montpellier pendant au moins 90% de la durée de son séjour (hors périodes de fermeture de l'Institut). Cette obligation de résidence, indispensable pour nouer de véritables partenariats avec la communauté scientifique locale, est compatible avec des absences occasionnelles, qui doivent être signalées à l'avance à la / aux structure.s de recherche accueillante.s ainsi qu'à l'équipe MAK'IT.

CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Le résident s'engage à contribuer aux activités, rencontres et réflexions interdisciplinaires organisées par MAK'IT pendant son séjour, notamment les séminaires et déjeuners hebdomadaires, tous les jeudis. Il s'engage à y partager l'avancée de ses recherches avec les autres résidents et la communauté scientifique locale et à préparer un court rapport d'activités à l'issue de son séjour.

ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL PUBLIC À MONTPELLIER

Avec le soutien logistique et financier de MAK'IT, le chercheur invité s'engage à organiser, durant son séjour à Montpellier, au moins un événement scientifique d'envergure internationale, ouvert au public, en lien avec son projet de recherche et en collaboration avec la/les structure.s de recherche qui l'accueille.nt et la communauté scientifique montpelliéraine plus largement.

Le chercheur résident garde la propriété intellectuelle des résultats de ses recherches effectuées dans le cadre de cet accueil MAK'IT.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Il s'engage à contribuer aux publications et autres outils de communication de MAK'IT concernant l'avancée de ses recherches.

Il autorise MAK'IT à publier son portrait et, le cas échéant, un recueil de ses recherches pour les archives de l'Institut. Dans l'hypothèse de leur diffusion plus large, il s'engage à mentionner le soutien dont il a bénéficié de la part de MAK'IT et à y apposer le logo de l'Institut.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

MAK'IT attache une grande importance à la qualité et à l'impartialité de son processus de sélection. Chaque candidature reçue remplissant les conditions d'éligibilité est évaluée par le Conseil scientifique de MAK'IT, composé d'experts internationaux indépendants. Ce dernier émet un avis motivé sur chaque dossier qu'il transmet au Conseil de gestion de MAK'IT (Comité des investissements stratégiques et structurants de l'Université de Montpellier) pour décision finale.

Au terme de ces deux phases successives, les candidats sont informés du résultat de la sélection. Les candidats retenus reçoivent une lettre d'invitation de la part du Directeur de l'Institut, détaillant les conditions de séjour proposées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **22 juillet – 31 octobre 2022** : ouverture de l'appel à candidatures « SCIENTIFIQUES INVITES »
- **novembre – décembre 2022** : évaluation des candidatures par le Conseil scientifiques de MAK'IT et pré-sélection des candidats
- **janvier 2023** : sélection finale des candidats par le Board de MUSE et communication des résultats
- **septembre 2023** : début des résidences MAK'IT

COMMENT CANDIDATER ?

Le dossier de candidature (en anglais exclusivement) devra comprendre les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature en ligne dûment rempli
- Un curriculum vitae détaillé
- Un plan de recherche de 5 pages (sans la bibliographie) ou une présentation vidéo de 10 minutes
- Une sélection de deux publications (articles ou chapitres de livres)
- Une lettre d'invitation et d'engagement financier (modèle de lettre d'invitation [ici](#)) d'une unité de recherche montpelliéraine (liste des structures de recherche éligibles [ici](#)).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

EXCELLENCE : Le parcours scientifique et la reconnaissance internationale du candidat répondent-ils aux critères du programme ? La proposition scientifique sous-tend-elle une recherche de haut niveau ?

INNOVATION : Le projet proposé est-il novateur ? Offre-t-il la promesse de nouvelles perspectives scientifiques et la possibilité de produire de nouvelles connaissances, via notamment des publications ? L'interface science-société est-elle abordée dans le projet ?

INTERDISCIPLINARITÉ : Dans quelle mesure le projet proposé fait-il appel à différentes disciplines ? Est-il à même d'encourager les échanges interdisciplinaires ? Dans quel mesure le candidat se montre-t-il ouvert à des réflexions dépassant ses propres domaines d'expertise ?

PERTINENCE : Le projet est-il pertinent pour MAK'IT et ses domaines d'action ? Constitue-t-il une contribution significative à l'accélération des transitions dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ? Les échanges proposés avec les communautés scientifiques de Montpellier sont-ils suffisants et susceptibles de déboucher sur des collaborations élargies ?

FAISABILITÉ : La conception du projet est-elle convaincante ? Le plan de recherche est-il réaliste ?

**SOUMETTEZ VOTRE
CANDIDATURE VIA LA
PLATE-FORME EN LIGNE
ICI**